



PLUI VAL D'AMOUR

RÉUNION PUBLIQUE

07/10/2026





**ÉCOUTONS NOUS
ACTIVEMENT**



**NE JUGEONS PAS,
SOYONS
BIENVEILLANTS**



**PARTAGEONS
LA PAROLE**



**POSONS UNE PAROLE
SYNTHÉTIQUE
EN RESTANT DANS
LE SUJET**

SOMMAIRE

01

Contexte, objectifs et principes d'un PLUi

03

Les orientations pour le territoire

02

Calendrier et modalités de concertation

04

Échanges

01

Contexte, objectifs et principes d'un PLUi

01 | CONTEXTE DE RÉVISION DU PLUI

PLUi Val d'Amour

CONTEXTE

PLUi approuvé le 1^{er} juillet 2017

Prescription de révision du PLUi le 7 juillet 2025

POURQUOI UNE RÉVISION DU PLUi ?

**Intégrer les évolutions
réglementaires : Loi Zéro
Artificialisation Nette, SRADDET**

**Faciliter l'émergence de
projets de construction
des particuliers (règles
strictes)**

**Prendre en
compte les
projets
d'aménagements
communaux et
communautaires**

**Faciliter l'émergence de projets
de constructions alternatives et
écoresponsables**

**Intégrer le
développement des
énergies renouvelables**

01 | QU'EST-CE QU'UN PLUI ?

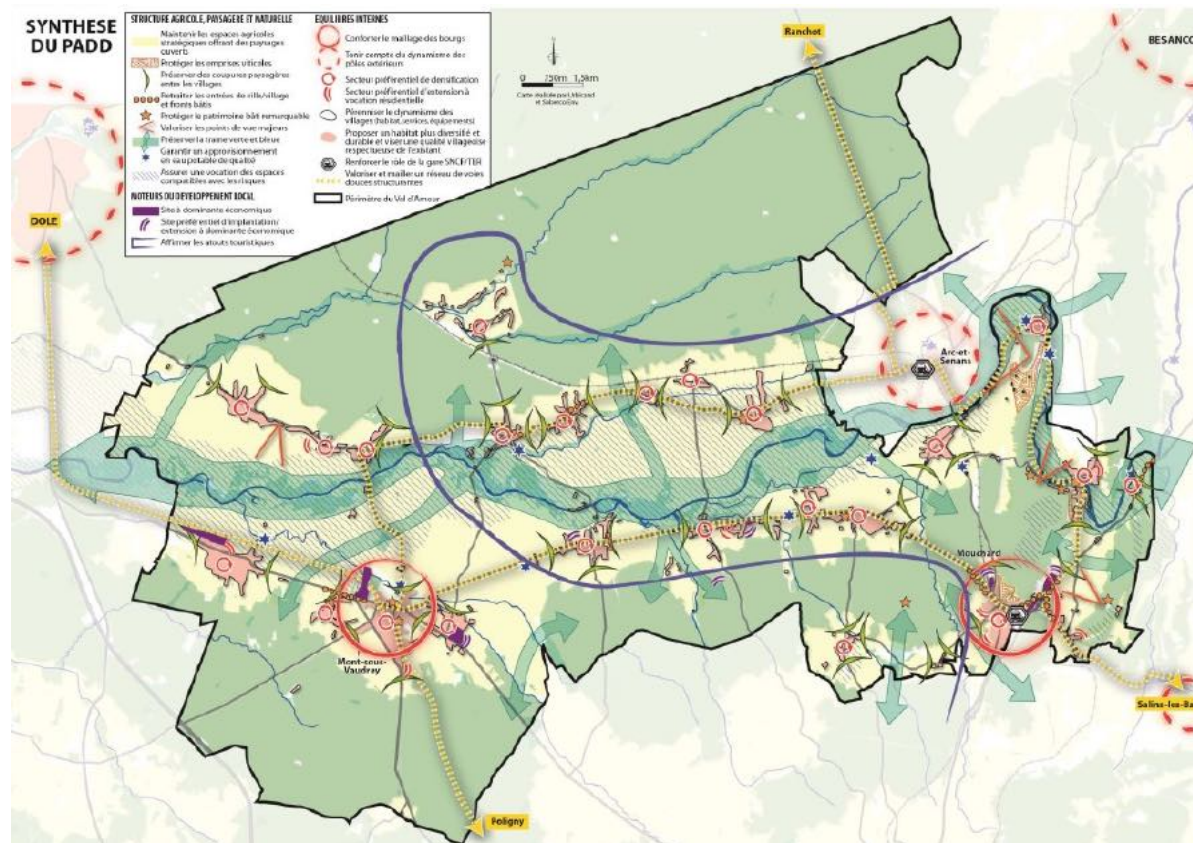
Qu'est ce qu'un PLUi ? Qu'est-ce qu'il règlemente ?

Un projet de territoire

Le PLUi formalise un projet de territoire transversal et global (démographie, habitat, équipements, économie, paysage) pour un horizon 10/15 ans via le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**.

Un outil réglementaire

Un document unique déterminant **la vocation de chaque parcelle**, publique ou privée (**agricole, naturel, urbanisé, à urbaniser**) et **les règles qui s'y appliquent**.



Carte de synthèse du PADD en vigueur

01 | QU'EST-CE QU'UN PLUI ?

Les pièces du PLUi

L'analyse du territoire

Le suivi et l'analyse du projet

Les grandes orientations pour les prochaines années

La traduction règlementaire du projet politique porté par le PADD

Rapport de présentation :

- Diagnostic territorial
- Etat initial de l'environnement
- Justifications des choix
- Évaluation environnementale
- Résumé non technique

PADD

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Règlement

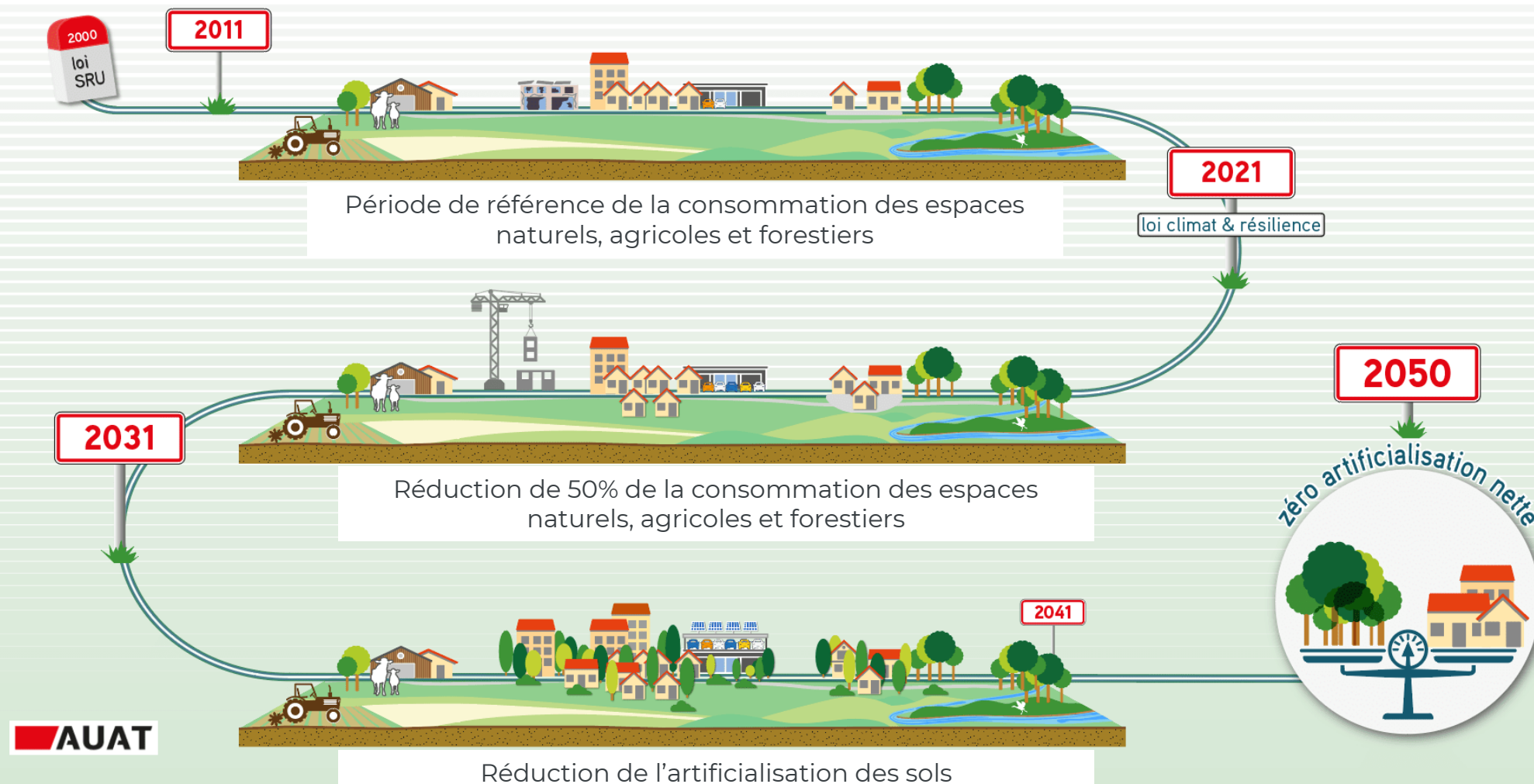
- Règlement graphique
- Règlement écrit

Annexes (*servitude périmètre de monuments historiques, périmètre des puits de captages*)

01 | LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

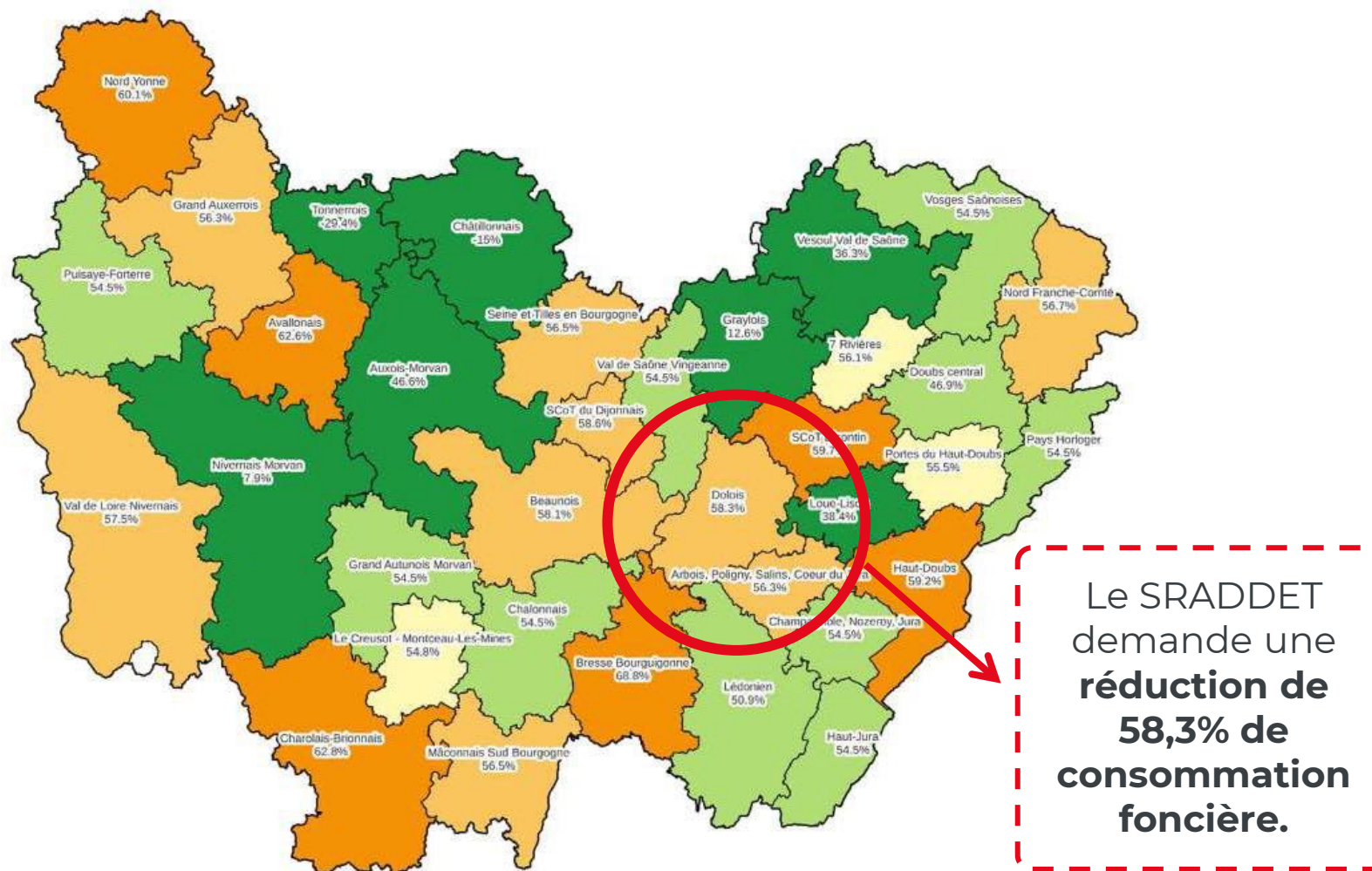
Une politique nationale à décliner localement : sobriété foncière et Zéro Artificialisation Net (ZAN)

OBJECTIF ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE EN 2050



01 | ET EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ?

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDET)



01 | ET LES AUTRES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ?

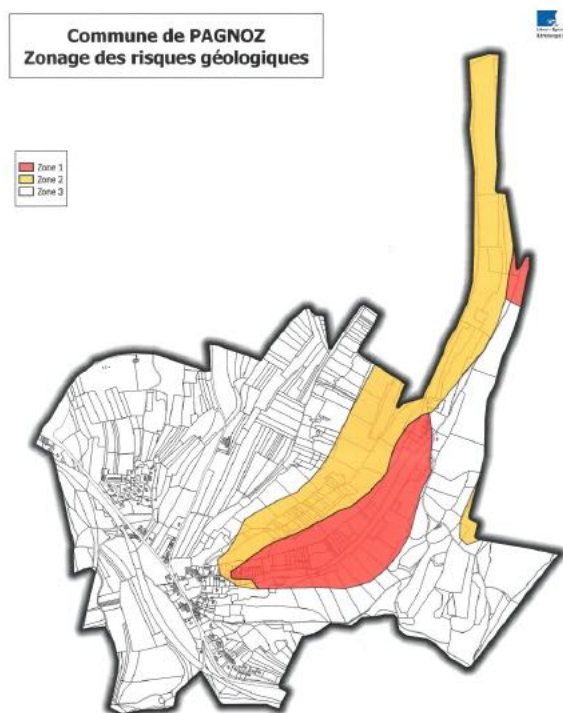
D'autres contraintes réglementaires s'imposent au PLUi du Val d'Amour

**Schéma Directeur
d'Aménagement et de
Gestion des eaux
Rhône-Méditerranée**

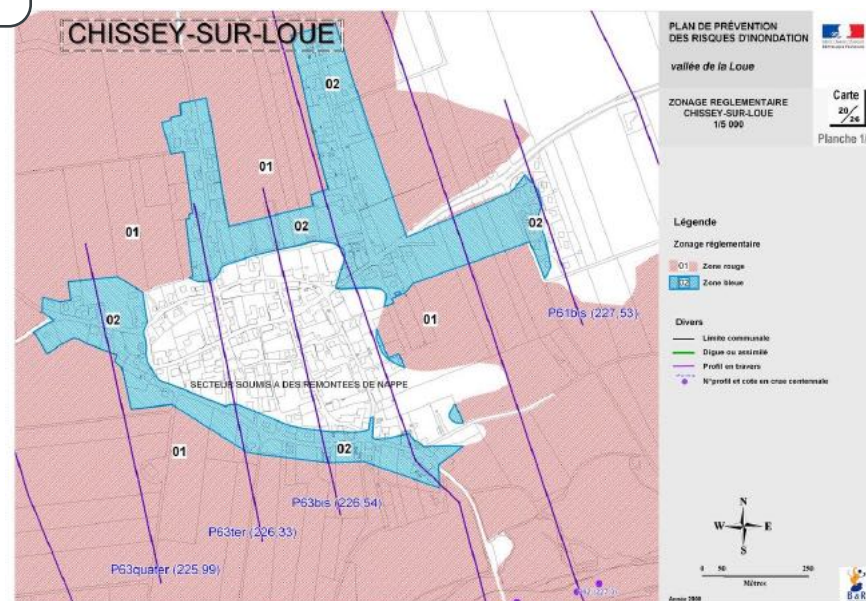
**Plan de Prévention
des Risques Naturels
(mouvement de
terrain)**

**Périmètre des abords
des monuments
historiques**

**Plan de Prévention
des Risques
Inondation de la
Loue**



**PLUi du Val
d'Amour**



Exposition risques géologiques, Pagnoz

PPRI Loue, carte de zonage, Chissey-sur-Loue

Les lotissements les pieds dans l'eau



Mont-sous-Vaudrey, 2024



L'étalement des lotissements éloignés des centralités

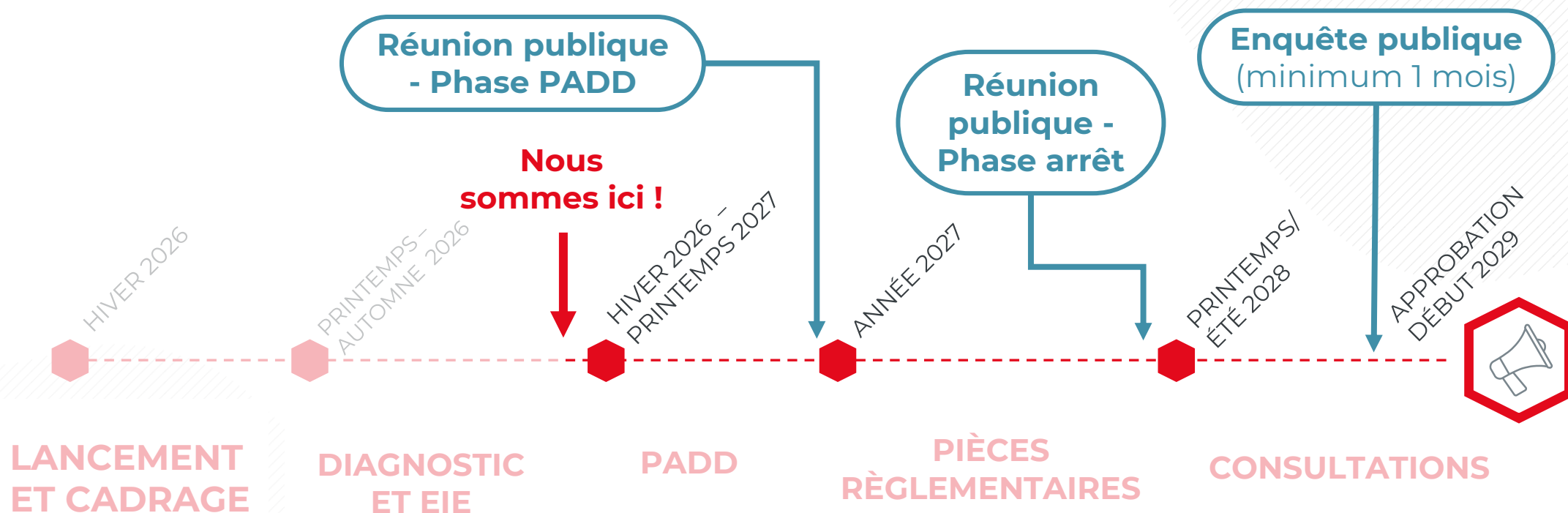


Mont-sous-Vaudrey



02

Calendrier et modalités de concertation



Autres réunions publiques avec divers formats : **café PLUi, stand extérieur, portes ouvertes, ateliers thématiques,...**

02 | ZOOM SUR LE VOLET CONCERTATION

RAPPEL DES PROCHAINES MODALITÉS DE CONCERTATION

TOUT AU LONG DE LA RÉVISION



Adresse mail

revisionplui@valdamour.com



Registre disponible à la CCVA

74 Grande Rue
39380 Chamblay



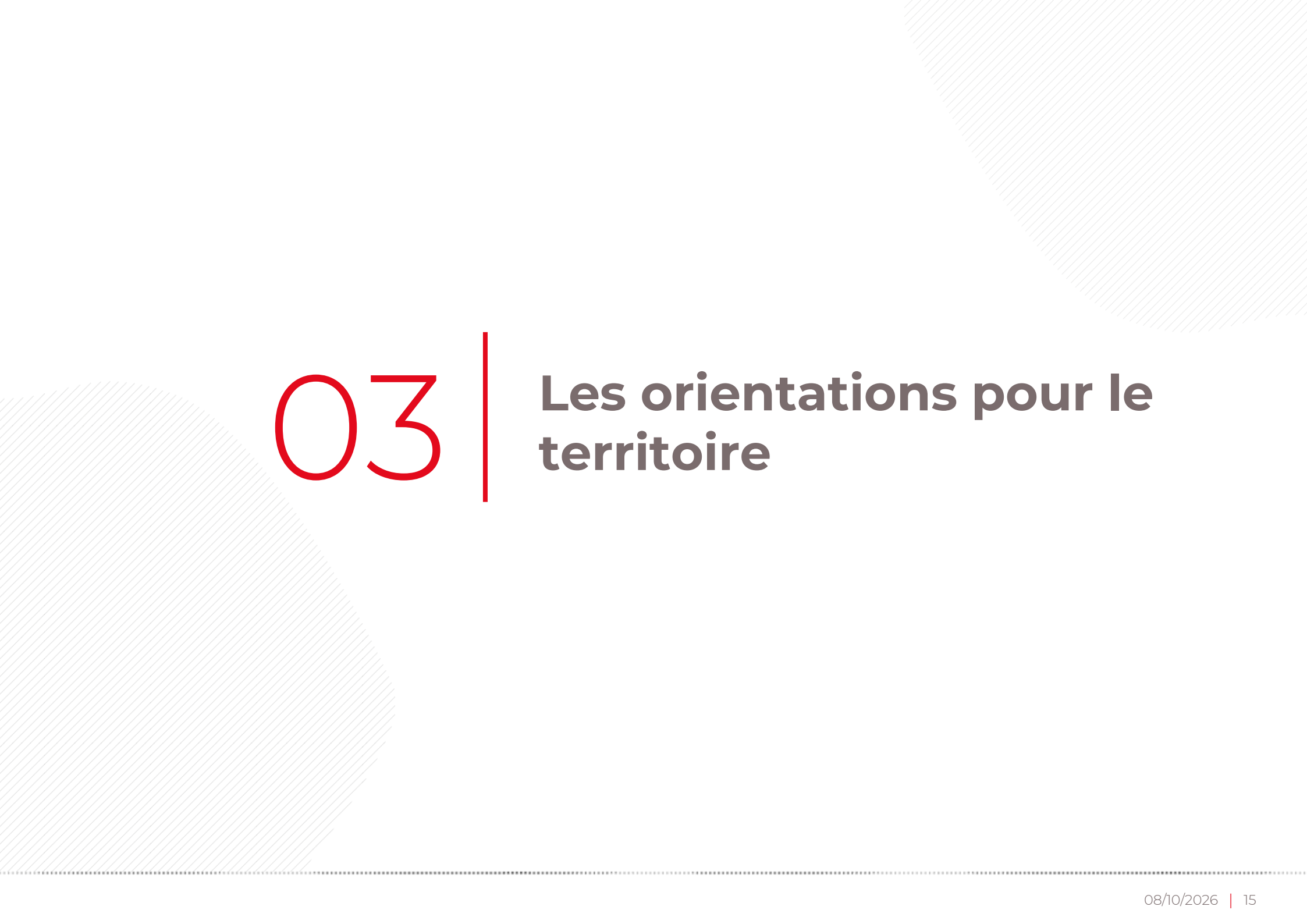
À la mairie de votre commune

Vos élus suivent la procédure de révision du PLUi, en cas de questions, vous pouvez vous tourner vers eux



Information en continu

Toutes les informations sur l'avancement du PLUi sur le site internet de la Communauté de communes du Val d'Amour
<https://www.valdamour.com/>



03

Les orientations pour le territoire



**Développer l'attractivité
du Val d'Amour et en
faire un territoire
dynamique**



**Accueillir de
nouveaux habitants**



**Proposer des
logements pour les
accueillir**



**Proposer des
services adaptés à
leurs besoins**



**Créer des emplois
pour les attirer**

03 | PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Un environnement et des paysages à préserver



La Loue



Mont-sous-Vaudrey

LES BESOINS DU TERRITOIRE :

- Protéger la **trame verte et bleue**
- La **valorisation des paysages de la Loue, des vallées, des massifs forestiers et de leurs éléments patrimoniaux.**
- La **préservation de l'identité paysagère du Val d'Amour**, à la croisée de plusieurs ensembles paysagers jurassiens.
- La **protection des silhouettes villageoises**, des fronts bâtis et des formes urbaines traditionnelles



Chissey-sur-Loue

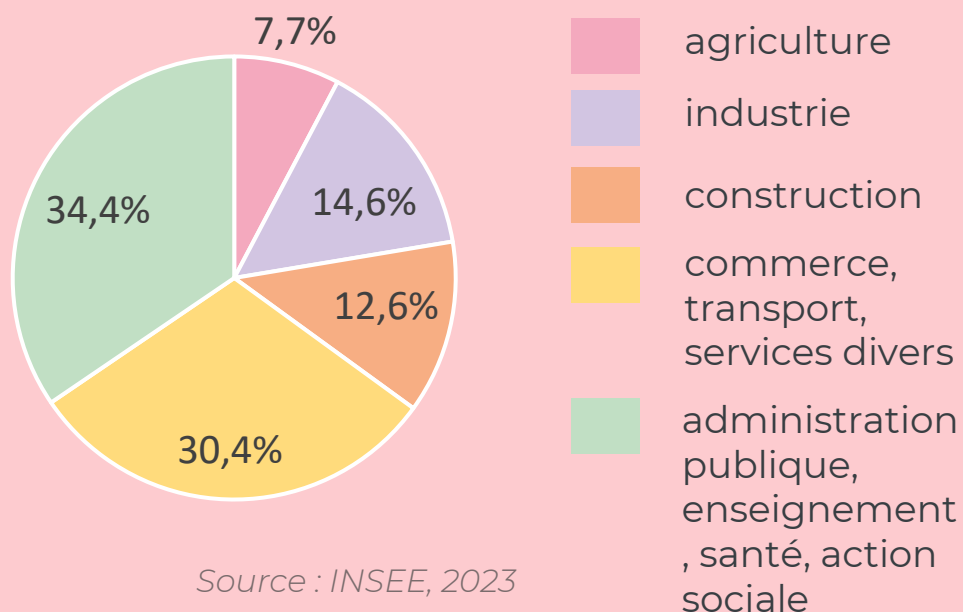
03 | EMPLOIS

Une économie locale tournée vers les services du quotidien



Le chiffre-clé :

Les filières employeuses



Source : INSEE, 2023

LES BESOINS DU TERRITOIRE :

- **La maîtrise de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers** afin de préserver durablement les ressources foncières du territoire.
- **La limitation des conflits d'usage entre activités agricoles, développement urbain et préservation des espaces agricoles.**
- **Le maintien et la diversification des activités économiques de proximité** participant à la vitalité des communes rurales.

Une offre d'équipements, activités et commerces structurés par les centralités du territoire



Maison de santé, Mouchard



Zone commerciale, Bans

LES BESOINS DU TERRITOIRE :

- Le **maintien d'une offre de proximité accessible à l'ensemble des habitants**, en particulier dans les communes rurales.
- **L'adaptation des équipements et services à l'évolution démographique et au vieillissement de la population.**
- **La consolidation de l'offre de santé et des services à la personne**, en particulier dans les secteurs les plus éloignés des pôles.
- **La préservation et la revitalisation du commerce de proximité face à la concurrence des pôles commerciaux extérieurs.**

Des logements inadaptés à une population vieillissante



Les chiffres-clés

32% de la population a **plus de 60 ans en 2022, contre 29% en 2016**

Taille des ménages en baisse constante depuis 1968 : de 2,99 à 2,13 en 2022

90% des logements sous-occupés

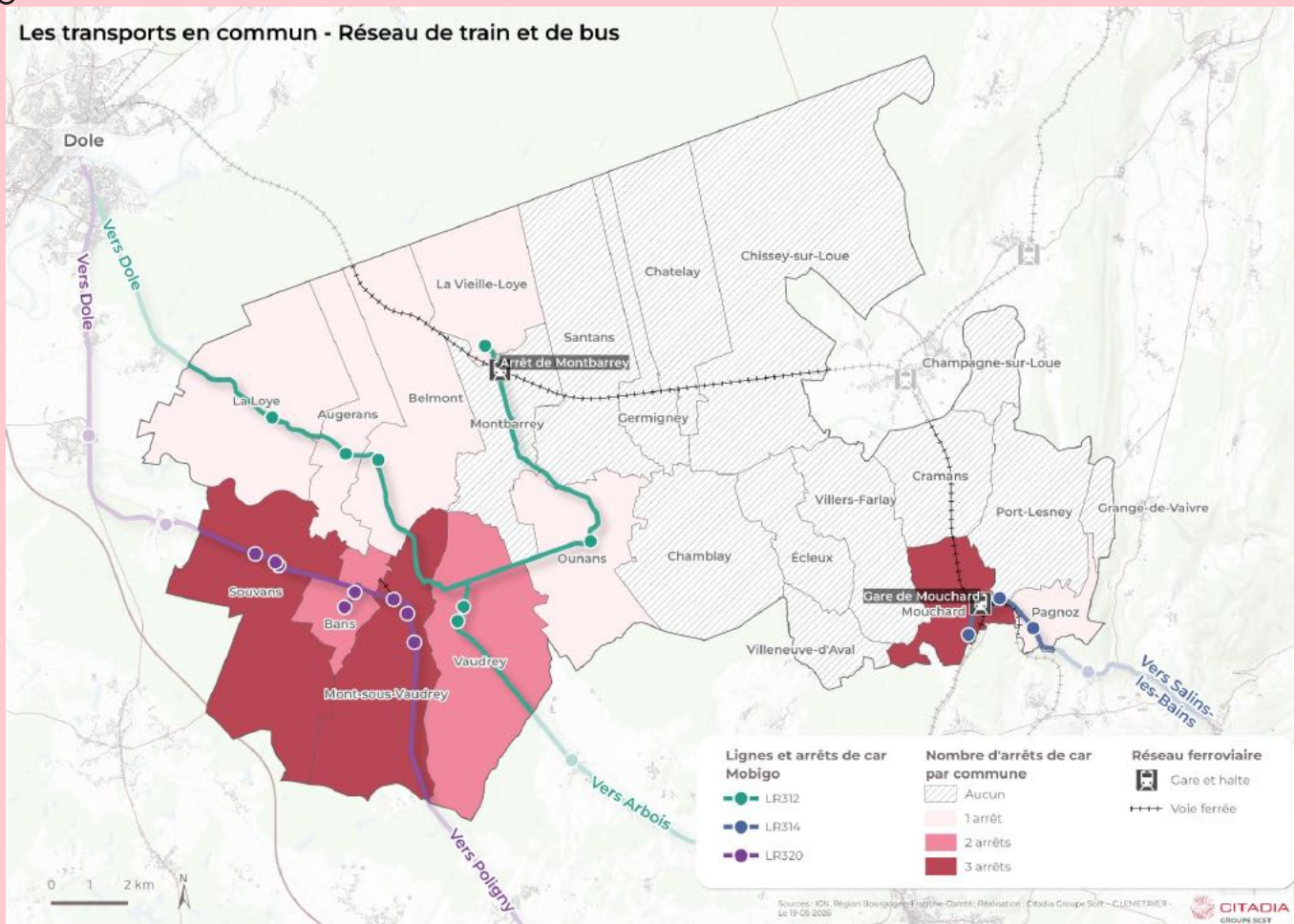
LES BESOINS DU TERRITOIRE :

- **L'adaptation du parc de logements aux mutations démographiques et aux nouveaux besoins des ménages.**
- **La diversification de l'offre résidentielle pour favoriser les parcours résidentiels sur le territoire.**
- **Le développement d'une offre de logements de petites et moyennes tailles,** notamment dans les centralités et à proximité des services
- **Le développement d'une offre locative et sociale mieux répartie sur le territoire.**
- **La reconquête du parc vacant et la requalification du bâti ancien** (rénovation énergétique).

03 | MOBILITÉ

Un territoire relié aux autres pôles mais dépendant de la voiture

La carte clé



LES BESOINS DU TERRITOIRE :

- **Maintenir et renforcer la desserte en train à Mouchard** (Paris, Dijon, Besançon, Suisse,...)
- **Le renforcement de l'intermodalité autour de la gare de Mouchard et des pôles de mobilité.**
- **Le développement d'un réseau cyclable et piéton sécurisé adaptés aux déplacements du quotidien.**

04

Échange autour du stand PLUi !

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !**

Agence Sud-Est

TOULON Siège social

45 rue Gimelli, 83000 Toulon
04.94.18.97.18

Agence de PARIS

26 rue du Chemin Vert
75011 Paris
01.53.46.65.05

Agence de LYON

78 rue de la Villette
69003 Lyon
09.72.46.52.02

Agence d'ANGERS

18 rue de Rennes
49100 Angers
09.65.10.52.24

Agence Sud-Ouest

MONTAUBAN

12 rue Edouard Branly, 82000 Montauban
05.63.92.11.41

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :

Iris **HUNEAU**

07 85 99 84 38

ihuneau@citadia.com



CITADIA
GROUPE SCET